

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 11 juillet 2014

**Rapporteur :
Monsieur Dominique
SCOARNEC**

N° 3 DPAJ 14.6

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 18/07/2014
- la transmission au contrôle de légalité le : 18/07/2014 (accusé de réception du 18/07/2014)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Convention de mise à disposition du jardin du musée dit jardin de l'Evêché

La présente convention a pour but d'actualiser la convention du 21 mars 1945, et de permettre à la ville de Quimper de réaliser les aménagements nécessaires aux activités organisées sur le site.

L'espace est constitué d'une seule parcelle, cadastrée BL 860, d'une surface de 4 080 m² constituée d'un jardin servant pour des manifestations et pourvu de sanitaires publics.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire à signer la convention de mise à disposition.

Le maire,

Ludovic JOLIVET